Otterburn
PARK

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure ci-après décrites lors de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2025-30099 – Lot 3 951 776 – 1035, rue Riverview**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'abattage d'un arbre ne répondant pas aux exigences dictées à l'article 108 du Règlement de zonage 431.

- **DM-2025-30093 – Lot 3 954 029 – 316, rue des Sables**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme deux éléments:

- L'implantation d'une fosse septique en cour avant, alors que selon l'article 89, on mentionne qu'il est interdit d'avoir une installation septique en cour avant;
- L'abattage d'un arbre qui se trouve dans une aire de stationnement projeté de plus de cinq (5) mètres de large, alors qu'à l'article 108, sous paragraphe 9 on mentionne que dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment principal ou d'agrandissement d'un bâtiment principal pour lequel un permis a été délivré, l'arbre se situe à l'intérieur de l'un ou l'autre des périmètres suivants :

  b) La superficie d'une allée d'accès au site de la construction sur une largeur maximale de cinq (5) mètres, laquelle doit coïncider avec l'allée d'accès au garage ou avec l'aire de stationnement hors rue.

- **DM-2025-30094 – Lot 6 397 764 – 72, rue Angélique-Gazaille**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme une case de stationnement d'une profondeur de 4,3 mètres alors que, selon l'article 145 du Règlement de zonage 431 on mentionne qu'une case de stationnement doit avoir une profondeur d'au moins 5 mètres.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 11 SEPTEMBRE 2025
Me Alexandra Quenneville,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 11 septembre 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Alexandra Quenneville,
Greffière

Hôtel de ville
601, chemin Ozias-Leduc,
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6
450 536-0303
450 467-8260
info@ville.otterburnpark.qc.ca
ville.otterburnpark.qc.ca